

Mise à jour février 2019

PANAMA



Nom officiel : République de Panama

Capitale : Panama City (agglomération : 1,9 millions d'habitants)

Taux de change : 1 balboa (PAB) = 1 US dollar (USD) = 0,89 euro (EUR)



|   | Panama                 | France                  | Panama /France |
|---|------------------------|-------------------------|----------------|
| Superficie  | 74 177 km <sup>2</sup> | 552 000 km <sup>2</sup> | 13%            |
| Population *                                      | 3,8 Millions           | 67 Millions             | 5%             |
| PIB **  | 54,8 Mrd €             | 2 291 Mrd €             | 2%             |
| PIB par habitant en SPA <sup>1</sup> **           | 24,2                   | 43,5                    | 55%            |
| Indice de développement Humain ****               | 0,789                  | 0,901                   | <              |
| Rang/indice de développement humain ****          | 66 <sup>ème</sup>      | 24 <sup>ème</sup>       | <              |
| Espérance de vie des hommes *                     | 75,8 années            | 79,5 années             | - 3,7 années   |
| Espérance de vie des femmes *                     | 81,6 années            | 85,7 années             | - 4,1 années   |
| Taux de fécondité *                               | 2,40                   | 1,92                    | + 0,48 points  |
| Taux d'activité masculin - 15 à 64 ans *          | 71%                    | 76%                     | - 5 %          |
| Taux d'activité féminin - 15 à 64 ans *           | 53%                    | 68%                     | - 35 %         |
| Taux de chômage / population active *             | 6%                     | 9%                      | - 3 %          |
| % en situation de privation matérielle sévère *** | 12%                    | 4%                      | + 8 %          |
| Revenu médian disponible/habitant **              | 12 000 €               | 22 077 €                | 54%            |

Données 2018 <sup>(1)</sup>, 2017 <sup>(2)</sup>, 2014 <sup>(3)</sup>, - Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) 2018 <sup>(4)</sup>  
Sources : CIA World Factbook, Trading economics, CEPAL

<sup>1</sup>SPA = standard de pouvoir d'achat : unité monétaire artificielle qui permet de se procurer la même quantité de biens et de services dans tous les pays

# LA PROTECTION SOCIALE ET LA POLITIQUE FAMILIALE AU PANAMA

## I. ORGANISATION, DEPENSES ET FINANCEMENT

### 1. Organisation

Le système de sécurité sociale du Panama a été créé pour protéger les travailleurs permanents et les couvre en cas de maladie, de maternité, d'invalidité et de vieillesse. Le système est géré par le ministère du développement social (<https://www.mides.gob.pa/>) et fournit également des services aux personnes vivant dans des zones touchées par la pauvreté.

L'ensemble des prestations de sécurité sociales, y compris les prestations familiales sont versées par la Caja de Seguro Social (<http://www.css.org.pa/>).

### 2. Personnes couvertes

La sécurité sociale couvre l'ensemble des employés des secteurs publics et privés et leur permet d'accéder à l'assurance maladie-maternité et aux pensions (invalidité, vieillesse et survivants). Les travailleurs indépendants peuvent choisir de faire des contributions volontaires.

Les étrangers travaillant pour une entreprise basée au Panama sont également couverts.

Il n'y a en revanche pas d'indemnités liées au chômage au Panama.

### 3. Dépenses de protection sociale (2016)

Les dépenses de protection sociale représentent 8,6 % du PIB panaméen, l'un des plus bas taux d'Amérique Centrale<sup>2</sup> malgré un taux élevé pauvreté (21%), particulièrement pour les populations autochtones et rurales (41%)<sup>3</sup>.

#### Dépenses par habitant (en euros)

|   | Panama | France | Panama/<br>France |
|---|--------|--------|-------------------|
| Ensemble de prestations de protection sociale | 3868   | 11 042 | 35%               |

Sources : Eurostat -2016, CEPAL - 2016, calculé par la CNAF

### 4. Financement de la protection sociale

| Cotisations en 2017           |           |   |                 |
|-------------------------------|-----------|---|-----------------|
| Risques                       | Employeur | Salarié   | Plafond mensuel |
| Maladie-maternité             | 8 %       | 0,5% du salaire brut pour les employés,<br>8,75% pour les travailleurs indépendants   | Aucun           |
| Accidents du travail          | *         | 0 %   | Aucun           |
| Vieillesse, invalidité, décès | 4,25 %    | 9,25 % du salaire brut pour les employés,<br>13,5% pour les travailleurs indépendants | Aucun           |
| Chômage                       | 0 %       | 0 %   | -               |

\*En cas d'accident du travail, l'employeur est tenu d'indemniser directement l'employé sans prise en charge par un système de sécurité sociale

Source : Social Security Administration et Association internationale de sécurité sociale (AISS)

<sup>2</sup> L'ensemble des recettes provenant de la fiscalité et des cotisations sociales représentent 16,2% du PIB (34,3% pour la moyenne des pays de l'OCDE et 22,8% pour la moyenne des pays d'Amérique Latine). Depuis 2006, le taux de croissance du PIB/habitant est de 4,5% (2,8% en moyenne en Amérique Latine)

<sup>3</sup> Données 2014

## **II. LA POLITIQUE FAMILIALE**

### **1. Les prestations familiales**

#### a) Revenu d'éducation universel pour les écoliers (Beca Universal)

Cette prestation est versée aux enfants de moins de 18 ans qui poursuivent des études, ont reçu tous les vaccins requis et se sont soumis aux examens médicaux obligatoires.

Les élèves du primaire doivent avoir réussi l'année scolaire précédente, ceux du secondaire (âgés de 12 à 15 ans) doivent avoir réussi toutes les matières et les lycéens doivent avoir au moins une moyenne de 3/10.

Ses montants dépendent de l'âge de l'enfant : 270 balboas/an (238 €) pour les enfants de 6 à 11 ans ; 360 balboas/an (318 €) pour les enfants de 12 à 15 ans et 450 balboas/an (398 €) pour les enfants de 15 à 18 ans.

#### b) Assistance sociale pour les familles (Red de Oportunidades : réseau d'opportunités)

L'assistance sociale pour les familles intitulée « réseau d'opportunité » consiste en transferts monétaires conditionnels financés par le Ministère du développement social. Ces aides bénéficient aux familles dont le revenu familial mensuel est inférieur au coût du panier alimentaire de base, soit 302 balboas par mois (267 €) à Panama et San Miguelito ou 277 balboas par mois (245 €) dans le reste du pays<sup>4</sup>.

D'un montant de 50 balboas (44 €) par mois, elles sont versées aux familles avec des enfants de moins de 18 ans ou qui ont la charge de personnes âgées ou handicapées.

Les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes ou qui allaitent doivent se soumettre aux examens médicaux obligatoires et avoir reçu les vaccins requis. Les enfants âgés de 5 à 17 ans doivent être inscrits à l'école et avoir un taux de présentéisme d'au moins 85%.

### **2. Les services aux familles**

Le Plan de prise en charge globale de la petite enfance (PAIPI) a été élaboré en 2009 pour une durée de 20 ans par le Conseil consultatif de la petite enfance présidé par la Première Dame de la République, avec l'appui du Fonds de l'Unicef. Il a permis d'élaborer un diagnostic approfondi de l'offre et de la demande en matière de prise en charge des jeunes enfants<sup>5</sup>.

L'âge de préscolarisation des enfants varie entre 4 et 5 ans. Les enfants qui n'ont pas pu être préscolarisés ou qui n'auront été préscolarisés que pendant une année, bénéficient d'une remise à niveau intensive avant d'être admis à l'école primaire.

Le code du travail définit que le Gouvernement et la Caisse de sécurité sociale doivent créer des garderies et des centres infantiles dans les quartiers où de nombreux salariés travaillent dans des entreprises ou commerces<sup>6</sup> mais il semble exister très peu de solutions d'accueil formel pour les enfants de moins de 4 ans. Plus de 60% des enfants de 4 ans sont préscolarisés et plus de 90% des enfants de 5 ans.

La plupart des jeunes enfants dont les deux parents travaillent sont gardés par des employées domestiques : 9% des femmes qui travaillent sont domestiques et 23% de celles-ci sont déclarées à la sécurité sociale<sup>7</sup>.

## **III. L'ASSURANCE MALADIE MATERNITE ET LES CONGES PARENTAUX**

### **1. La couverture maladie**

Pour bénéficier des indemnités journalières maladie, le salarié doit avoir cotisé au moins 6 mois au cours des 9 derniers mois. Le montant des indemnités est de 70% du salaire journalier des deux mois précédents. Le délai de carence est de 4 jours et la durée maximale de versement de 26 semaines.

---

<sup>4</sup> Données 2015

<sup>5</sup> Services pour la petite enfance au Panama - Unicef et Gouvernement national de Panama - 2012 Données du recensement de 2010

<sup>6</sup> Artículo 115, Capítulo II, Título III del código del trabajo

<sup>7</sup> PNUD - Cuaderno de desarrollo humano - El bienestar cuidado : una responsabilidad que debe ser compartida - Panama - décembre 2017

## **2. La maternité et les congés postnataux**

### **a) Congé maternité**

Le congé maternité est de 14 semaines, dont 6 après l'accouchement. Il est obligatoire et indemnisé à 100% du salaire moyen des 9 mois précédents.

Pendant le congé de maternité, l'employeur ne peut pas modifier le contrat de travail ni appliquer de sanctions ou pénalités à l'employée. Les salariées ne peuvent pas être licenciées sans motif valable pendant l'année qui suit leur retour de congé maternité.

### **b) Congé paternité**

Depuis 2017, est instauré un congé paternité de trois jours ouvrables rémunérés après une naissance, tant pour les salariés du secteur privé que du secteur public.

## **IV. UN REVENU MINIMUM GARANTI**

Une assistance sociale dénommée « l'aide de l'ange gardien », de 80 balboas (70 €) par mois, est attribuée aux personnes souffrant d'un handicap sévère et à celles qui ont dans une situation de pauvreté extrême et ont besoin d'une assistance pour réaliser leurs activités quotidiennes.